

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	39

N° 198/2019

OBJET : Construction du gymnase de Cintegabelle : Plan de financement prévisionnel

L'an deux mille dix-neuf et le 3 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Nadine BARRE donne procuration à Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC à Joël CAZAJUS, Patrick CASTRO à Danielle TENSA, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Monique DUPRAT à René AZEMA, Bernard TISSEIRE à Serge DEMANGE, Michel ZDAN à Jean-Louis REMY

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER,

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Sabine PARACHE et Messieurs Joël MASSACRIER, René PACHER et Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Danielle TENSA a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que le conseil communautaire a approuvé le projet de construction d'un gymnase intercommunal à Cintegabelle.

Il propose d'acter le plan de financement prévisionnel ci-dessous. Les montants des recettes sont, à ce jour, estimatifs car les demandes de subventions sont en cours d'identification ou d'instruction.

Le coût total prévisionnel du projet sera d'environ 2 077 000.00 € HT et 2 484 092.00 € TTC.

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant (HT)	Financement	Montant
VRD	74 000,00 €	Subvention DETR ou DSIL	300 000.00 €
Gros œuvre	702 000.00 €	Région	500 000.00 €
Charpente	199 000.00€	Département	400 000.00 €
Bardage étanchéité	396 000.00 €	Sous-total subventions publiques	1 200 000.00 €
Menuiserie extérieure serrurerie	145 000.00 €	Autofinancement	323 100.00 €
Plâtrerie – faux plafond	86 000.00 €	Emprunt	753 900.00 €
Menuiserie intérieure	11 000.00	Sous-total financement CCBA	877 000.00 €
Revêtement des sols	100 000.00 €		
Peinture	31 000.00 €		
Electricité	81 000.00 €		
Chauffage plomberie sanitaire VMC	212 000.00 €		
Equipement sportifs	40 000.00 €		
TOTAL	2 077 000.00 €	TOTAL	2 077 000.00 €

Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le 10/12/2019



ID : 031-200068807-20191203-198_2019-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'adopter l'opération et d'arrêter le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à rechercher et à mobiliser tous les financements possibles pour la réalisation de ce projet et à présenter les dossiers de demande de subvention aux différents financeurs.

Fait et délibéré à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS